



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2017

Maîtrise d'œuvre pour la construction du local à usage de commerces à Orchaise :

Le conseil décide de retenir l'agence d'architecture Christian BOUR-ESQUISSE de Saint-Gervais-la-Forêt et le cabinet SARL Philippe CHAUVEAU de Blois pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de construction du local à usage de commerces à Orchaise pour un forfait initial de rémunération prévisionnel de 36 000 € TTC.

Agglopolys :

Le conseil décide de ne pas adhérer au service d'assistance pluridisciplinaire mis en place par Agglopolys pour ses communes membres et donne acte de la transmission et de la présentation en conseil du rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement Collectif et Non Collectif établi par AGGLOPOLYS.

Emplois saisonniers 2017 :

Le conseil décide de créer 4 emplois saisonniers d'adjoint technique, à temps complet, pour une durée de 2 semaines chacun entre les mois de juillet et août.

Modification de comités consultatifs :

Le conseil modifie la composition des comités consultatifs « action sociale » et « fêtes et cérémonies » suite à la démission de Mme ROGER Patricia.

Déclaration de parcelle en état d'abandon :

Considérant la nécessité de bon entretien des propriétés situées sur la commune, le conseil municipal déclare la parcelle ZD 198 située 2 allée de la Corne du Cerf sur la commune déléguée d'Orchaise en état d'abandon manifeste.

Autorisation d'ester en justice :

Le conseil autorise le Maire à se porter partie civile au nom de la commune pour l'affaire de vol et dégradations dans les locaux de la mairie déléguée d'Orchaise.

Il l'autorise également à s'assurer les services de Maître MICOU, avocat, pour assister la commune en vue de déposer un mémoire auprès du juge pour expropriations. Les expropriations concernent les terrains de La Loge situés sur la commune déléguée de Molineuf.

Valencisse, le 9 mars 2017

Le Maire,



Jean-Yves GUÉLLIER